



## Conseil économique et social

Distr. générale  
21 février 2024  
Français  
Original : anglais

### Commission de la population et du développement

Soixante-dix-septième session

New York, 29 avril-3 mai 2024

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire\*

Débat général

### **Évaluation de l'état d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Au cours des trois décennies qui se sont écoulées depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, la population mondiale a augmenté de près de 2,5 milliards de personnes et devrait encore augmenter de 1,7 milliard au cours des 30 prochaines années.

L'accroissement rapide de la population demeure un défi pour un sous-ensemble de pays en développement où les taux de fécondité restent élevés. Ces pays manquent souvent de ressources suffisantes pour investir dans la santé, l'éducation et l'emploi décent et pour évoluer vers des systèmes économiques durables alimentés par des énergies propres. Comme d'autres pays, ils connaissent une transition démographique vers une vie plus longue et des familles moins nombreuses, mais ils n'en sont qu'à un stade relativement précoce. Comme le taux de fécondité continue de baisser, ces pays peuvent bénéficier d'une possibilité d'accélération de la croissance économique et du développement, connue sous le nom de dividende démographique.

Dans la plupart des autres pays, la croissance démographique s'est ralentie et un nombre croissant d'entre eux connaissent aujourd'hui un déclin démographique et un vieillissement avancé de la population. L'accroissement rapide de la population âgée témoigne de la nécessité d'investir dans l'apprentissage tout au long de la vie, de créer des environnements de travail adaptés aux personnes âgées, d'élargir les possibilités d'emploi aménagé, y compris à temps partiel, pour les personnes âgées,

\* E/CN.9/2024/1.



et de mettre en place des systèmes durables de soins de longue durée et de protection sociale pour répondre aux besoins de la population tout au long de la vie.

Au cours des 30 prochaines années, il faudra, dans un monde de plus en plus interdépendant, faire preuve d'une coopération internationale élargie pour atténuer les changements climatiques anthropiques et la dégradation de l'environnement, pour faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières et pour faire progresser la planification et la mise en œuvre des politiques nationales, notamment pour la promotion d'une urbanisation durable, étant donné que les villes abriteront environ deux tiers de la population mondiale d'ici à 2050.

## I. Grandes tendances démographiques depuis 1994 et perspectives jusqu'en 2054

1. Depuis la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994, le monde a connu des transformations majeures. La population mondiale, qui s'élevait à 5,6 milliards de personnes en 1994, est passée à 8,1 milliards en 2024 et devrait, selon les projections, augmenter davantage pour atteindre près de 9,9 milliards de personnes en 2054. Une grande partie de cette croissance sera alimentée par la dynamique engendrée par la croissance passée, qui fait que la population est de plus en plus jeune et entraîne l'accroissement continu de la population en âge de procréer au cours des prochaines décennies, même après que le nombre de naissances par femme a chuté à des niveaux beaucoup plus bas.

2. Les taux de croissance démographique varient considérablement d'une région à l'autre. L'Afrique subsaharienne devrait contribuer à plus de la moitié de l'accroissement de la population mondiale jusqu'en 2050, en raison de taux de fécondité élevés et soutenus. Dans les autres régions, le taux d'accroissement de la population est généralement positif mais en baisse. L'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'Europe et l'Amérique du Nord commenceront à connaître un déclin démographique avant 2050, et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes suivra peu après. D'ici à 2050, l'essentiel de l'accroissement de la population mondiale sera le fait de trois régions : l'Afrique subsaharienne, l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale, et l'Asie centrale et méridionale.

3. La baisse de la fécondité se poursuit depuis 1994. Les pays à forte fécondité se trouvent en Afrique subsaharienne, tandis que des régions comme l'Asie de l'Est et du Sud-Est ont connu des réductions notables grâce au développement socioéconomique et à l'amélioration de l'accès à la planification familiale.

4. L'espérance de vie à la naissance a connu des améliorations remarquables pour les deux sexes, passant de 64,5 ans en 1994 à 73,7 ans en 2024 au niveau mondial, grâce à la réduction des taux de mortalité dans toutes les tranches d'âge. L'amélioration de la survie, associée à la baisse de la fécondité, a transformé la répartition par âges de la population mondiale. Au niveau mondial, le nombre d'enfants de moins de 5 ans est resté stable, tandis que le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus a plus que doublé au cours des 30 dernières années et devrait encore doubler d'ici à 2054.

5. Par ailleurs, la population mondiale est de plus en plus urbaine, près de 58 % de celle-ci résidant dans des zones urbaines en 2024. La population rurale, qui vit principalement dans les pays en développement, devrait continuer à diminuer au cours des prochaines décennies.

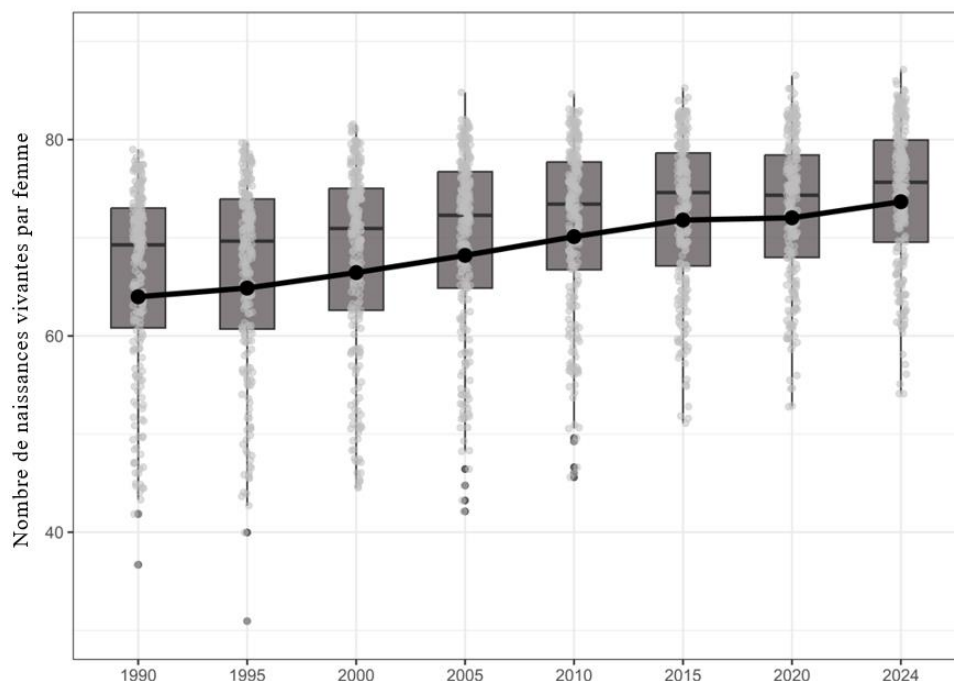
6. Les migrations internationales se sont intensifiées. On estime à 281 millions le nombre de personnes vivant en dehors de leur pays de naissance en 2020, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux 161 millions de 1995. L'Europe accueille le plus grand nombre de migrants internationaux, suivie par l'Amérique du Nord et par l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale.

### Convergence mondiale des tendances démographiques depuis 1994

7. Depuis la conférence du Caire de 1994, les taux de mortalité et de fécondité ont largement diminué dans tous les pays et toutes les régions, mais d'importantes disparités subsistent. La baisse mondiale de la fécondité (figure I) est due à de fortes réductions enregistrées dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure

et les pays à faible revenu, qui se sont rapprochés des niveaux observés dans les pays à revenu élevé.

Figure I  
Moyenne, médiane et dispersion de l'indice synthétique de fécondité dans le monde (1990-2024)



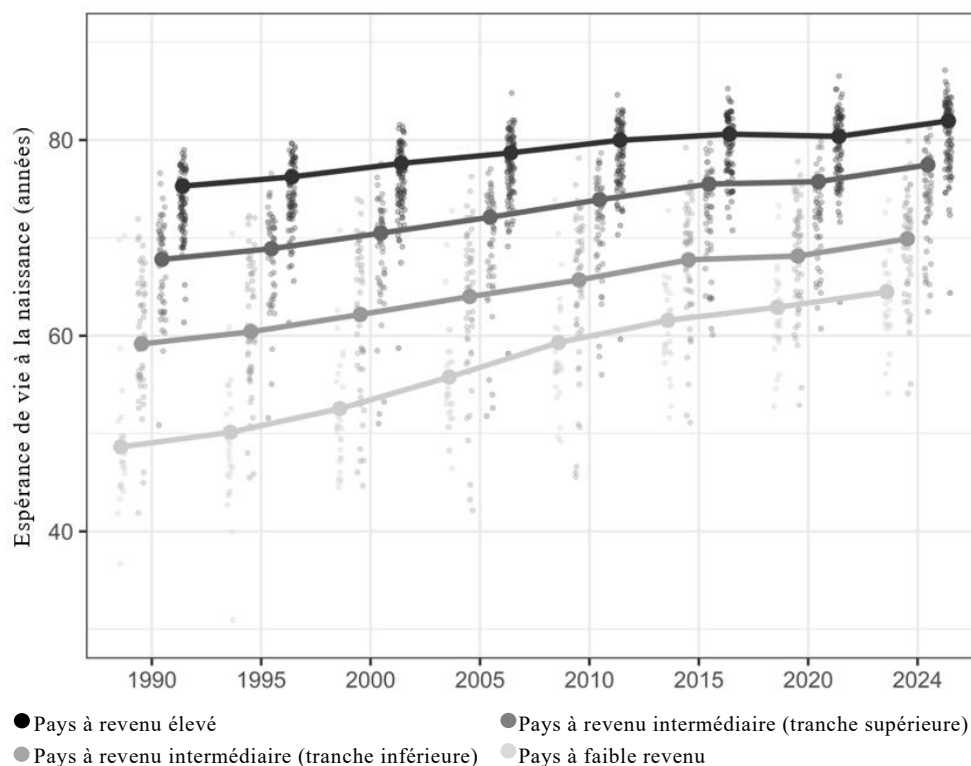
Source : *World Urbanization Prospects: The 2018 Revision* (Publication des Nations Unies, 2019).

Note : La dispersion est représentée par le rectangle délimité par les vingt-cinquième et soixante-quinzième percentiles de l'ensemble des valeurs (points) pour chaque année. La ligne noire représente la moyenne.

8. Les taux de fécondité des adolescentes ont également diminué à l'échelle mondiale, réduisant l'écart entre les pays à faible revenu et les pays à revenu élevé. Toutefois, des différences considérables persistent au sein des groupes de revenus, d'où la nécessité d'interventions ciblées.

9. L'espérance de vie a augmenté au niveau mondial, l'écart se réduisant entre les pays à faible revenu et les pays à revenu élevé (figure II). Malgré les progrès réalisés, plus de 60 pays n'atteignent toujours pas l'objectif de la Conférence internationale sur la population et le développement, à savoir une espérance de vie à la naissance de 70 ans. Les taux de mortalité, y compris la mortalité des enfants de moins de 5 ans et la mortalité maternelle, ont diminué dans toutes les catégories de revenus. Néanmoins, la réalisation de l'objectif de développement durable en matière de mortalité infantile demeure un défi pour de nombreux pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure).

Figure II  
Espérance de vie à la naissance par groupe de pays classés selon le revenu  
(1990-2024)



Source : *World Urbanization Prospects: The 2018 Revision* (Publication des Nations Unies, 2019).

10. Les taux de croissance démographique n'ont pas connu une convergence comparable entre les groupes de pays. S'il y a eu une certaine convergence entre les pays à revenu élevé et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, l'écart entre les pays à revenu élevé et les pays à faible revenu persiste. Selon les projections, cet écart ne se réduira que légèrement au cours des 30 prochaines années.

11. La transition démographique vers une vie plus longue et des familles moins nombreuses a conduit à une tendance rapide à la hausse de la répartition par âges de la population, en particulier dans les pays à revenu élevé et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, tandis que les pays à faible revenu conservent encore des structures par âge jeunes. L'afflux net de migrants internationaux dans les pays à revenu élevé a contribué à maintenir des taux de croissance démographique positifs, contrebalançant ainsi un rapport naissances/décès quasi nul ou négatif.

## II. Perspectives régionales concernant la population et le développement

### Commission économique pour l'Afrique

12. Lors de l'examen régional du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en 2023, l'accent a été mis sur l'importance du Programme d'action dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il a été reconnu que, malgré l'engagement politique et la participation accrue des parties

prenantes, la mise en œuvre des politiques démographiques en Afrique a été limitée en raison des chocs et des revers économiques, qui ont restreint la marge de manœuvre budgétaire.

13. Malgré les progrès considérables réalisés par les pays africains s'agissant de réduire l'extrême pauvreté au cours des dernières décennies, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a annulé certains de ces progrès, plongeant des millions de personnes dans la pauvreté. À l'heure actuelle, le continent compte 80 % des pauvres de la planète.

14. Avec une population de 1,4 milliard d'habitants, l'Afrique est la deuxième région la plus peuplée du monde. Elle devrait contribuer à plus de la moitié de l'accroissement de la population mondiale d'ici à 2050.

15. Face au vieillissement anticipé de la population actuellement jeune (âge médian inférieur à 20 ans), il faut investir dans le capital humain afin de constituer une main-d'œuvre productive. Une réduction durable du taux de fécondité offre la possibilité d'un dividende démographique, si la population a accès à des soins de santé de qualité, à l'éducation et à un travail décent.

16. L'Afrique continue d'enregistrer des gains d'espérance de vie, et le nombre et la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus devraient augmenter à l'avenir. Si l'augmentation de la longévité est un résultat positif du développement humain, elle entraîne également des problèmes liés à l'augmentation des coûts des soins de santé et des pensions de retraite. L'Afrique a la plus faible couverture en matière de protection sociale au monde, seulement 17 % de la population bénéficiant d'au moins une prestation de protection sociale.

17. Le continent connaît également des changements importants dans la répartition spatiale de la population en raison des migrations et de l'urbanisation, la proportion de la population urbaine devant atteindre 59 % d'ici à 2050.

### **Commission économique pour l'Europe**

18. Lors de l'examen régional du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en 2023, trois priorités thématiques ont été mises en évidence : a) la dynamique de la population et le développement durable ; b) les familles et la santé sexuelle et procréative au cours de la vie ; c) les inégalités, l'inclusion sociale et les droits. Avec une population de 1,3 milliard d'habitants en 2023, la région a connu un accroissement de 160 millions d'habitants depuis 1994 ; la population devrait encore augmenter de 40 millions d'habitants d'ici à 2050.

19. Si la dynamique démographique varie d'un pays à l'autre, la région se caractérise par de faibles taux de fécondité et le vieillissement de la population. Avec une moyenne régionale de 1,7 naissance par femme, l'indice synthétique de fécondité est inférieur au seuil de remplacement pour la plupart des pays.

20. Les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent 17,6 % de la population de la région. Un pays sur trois dans la région a connu un déclin démographique depuis 1994, et la moitié d'entre eux devrait connaître la même situation d'ici à 2030.

21. L'immigration compense partiellement les effets de la faible fécondité en Europe occidentale et en Amérique du Nord, ce qui pousse à la hausse le taux de croissance démographique et atténue le processus de vieillissement de la population. Toutefois, un flux net négatif de migrants internationaux aggrave le vieillissement de la population et contribue au déclin démographique en Europe de l'Est et du Sud-Est.

22. Si la région a enregistré des progrès substantiels dans la réalisation de la plupart des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, les avancées ont été inégales dans les pays et entre ceux-ci, les tendances favorables ayant été perturbées par certaines crises récentes. Dans l'ensemble, les habitants de la région vivent plus longtemps et en meilleure santé, mais les progrès vers la couverture sanitaire universelle ont récemment ralenti. Les disparités entre les sous-régions, les sexes et les âges persistent en ce qui concerne les décès dus aux maladies non transmissibles et aux suicides. Les taux de mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles sont inférieurs à 175 pour 100 000 habitants dans plusieurs pays d'Europe du Nord, mais dépassent 550 pour 100 000 habitants dans certaines parties d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. Les taux de mortalité par suicide chez les personnes âgées de 65 ans ou plus sont deux fois plus élevés que dans le reste de la population. L'accès à une éducation de qualité, à l'apprentissage tout au long de la vie et à un travail décent s'améliore, mais les personnes handicapées, les jeunes et les personnes âgées restent à la traîne. Les progrès en matière de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale ont également ralenti.

23. Des obstacles à l'accès à l'information, à l'éducation et aux services concernant la santé sexuelle et procréative, notamment en matière de planification familiale, persistent dans certains pays et pour certains sous-groupes de population. Les infections à VIH en Europe de l'Est et en Asie centrale ont augmenté de 49 % depuis 2010.

24. Les écarts entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de travail domestique rémunéré et non rémunéré se sont réduits, mais des disparités subsistent dans tous les pays. Dans la moitié des pays de toutes les sous-régions pour lesquels des données sont disponibles, la proportion de personnes estimant qu'il est justifié qu'un homme batte sa femme a augmenté ces dernières années<sup>1</sup>. Les femmes, les migrants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les membres de groupes ethniques minoritaires continuent de subir des désavantages multiples et croisés dans la vie économique et sociale.

25. Lors de l'examen régional, l'accent a été mis sur la nécessité d'une approche globale, fondée sur le parcours de vie et les droits, en matière de dynamique démographique et de développement durable. Des appels ont été lancés en vue de la poursuite des efforts pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de la mise en place de politiques globales visant à garantir que tous les individus puissent réaliser leur potentiel, quels que soient leur race, leur handicap, leur âge ou leur sexe.

### **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

26. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont reconnu la contribution du Consensus de Montevideo sur la population et le développement au suivi mondial du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à la mise en œuvre du Programme 2030.

27. De nombreux pays de la région sont toutefois confrontés à une crise sociale prolongée marquée par la détérioration de l'économie, la stagnation de l'éducation et des taux de pauvreté élevés, qui ont été aggravés par la pandémie de COVID-19. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la pauvreté est plus élevée chez les enfants, les adolescents et les femmes adultes âgées de 20 à 59 ans, ainsi que chez les populations autochtones et les personnes d'ascendance africaine.

---

<sup>1</sup> World Values Survey (2005-2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.worldvaluessurvey.org/WVSONline.jsp> (consulté le 18 août 2023).

28. La région connaît un vieillissement rapide de sa population. D'ici à la fin du siècle, environ 38 % de la population sera âgée de 65 ans ou plus, selon les prévisions. La fécondité totale en Amérique latine et dans les Caraïbes est restée en dessous du seuil de remplacement depuis 2015, mais la fécondité des adolescentes reste la deuxième plus élevée au monde.

29. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de réduire la fracture numérique et de garantir l'accès universel à l'éducation et aux services de soins de santé, y compris les services de soins de santé mentale. Comme dans d'autres régions du monde, la pandémie de COVID-19 a touché de manière disproportionnée les personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes et du fait des responsabilités accrues en matière de prestation de soins, en particulier pour les femmes, il est devenu plus difficile de concilier vie professionnelle et vie privée.

30. Lors de l'examen régional, l'accent a été mis sur l'importance de données de qualité et ventilées pour la mise en œuvre du Consensus de Montevideo et l'élaboration des politiques publiques.

### **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

31. Lors de l'examen régional, les défis et les transitions multiformes en matière de population et de développement dans la région ont été relevés. Dans une région qui compte environ 4,7 milliards d'habitants, soit 60 % de la population mondiale, les taux de fécondité et de mortalité jadis élevés sont en baisse et les populations sont devenues plus âgées et plus urbaines.

32. Malgré des progrès socioéconomiques considérables, des problèmes persistants et nouveaux se posent, notamment la diminution de la main-d'œuvre, le vieillissement de la population, la dégradation de l'environnement, l'augmentation de l'immigration, les inégalités persistantes, les violations des droits de l'homme et l'âgisme. Ces problèmes ont été aggravés par la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et les transformations numériques.

33. La pauvreté est répandue dans de nombreux pays de la région, en particulier dans les zones rurales. La pandémie a amplifié les problèmes liés à l'emploi et à la pauvreté, qui touchent particulièrement les femmes, les migrants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

34. La région a connu des améliorations en matière de santé et de mortalité, mais la mise en place d'une couverture sanitaire universelle reste un objectif lointain. L'indice synthétique de fécondité a fortement diminué dans la région, passant de 6 naissances par femme dans les années 1960 à 1,9 en 2020, ce qui suscite des inquiétudes quant aux effets d'une fécondité très faible.

35. Les disparités entre les sexes persistent en ce qui concerne le taux d'activité (43,6 % pour les femmes contre 73,4 % pour les hommes), les revenus, l'épargne et les prestations de retraite. La violence fondée sur le genre est encore très répandue. Les taux de réussite scolaire ont augmenté, mais les disparités entre les sexes persistent, tandis que l'enseignement technique et professionnel reste sous-développé<sup>2</sup>.

36. L'accroissement rapide de la population âgée de la région, qui devrait doubler d'ici à 2050, pose des problèmes de santé, de pauvreté et d'isolement, en particulier pour les femmes et les personnes handicapées. Néanmoins, le vieillissement de la population offre également des possibilités de vie et de solidarité intergénérationnelles.

<sup>2</sup> Voir Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Asia-Pacific Population and Development Report 2023* (Bangkok, 2023).



37. Les flux migratoires consistent essentiellement en des mouvements de travailleurs migrants au sein de la région. En outre, de nombreuses personnes provenant d'Asie du Sud et du Sud-Ouest se déplacent vers l'Asie occidentale, en particulier vers les pays du Conseil de coopération du Golfe.

38. Les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les migrations forcées, qui touchent de manière disproportionnée les populations en situation de vulnérabilité, sont des préoccupations majeures dans la région. La région contribue considérablement aux changements climatiques et a commencé à mener des efforts d'atténuation, des actions de renforcement de la résilience et des stratégies d'adaptation au climat.

39. L'urbanisation progresse rapidement et l'on prévoit que la région accueillera cinq des six villes les plus peuplées du monde en 2035, à savoir Delhi, Tokyo, Changhai, Dhaka et Mumbai. Les problèmes urbains comprennent les bidonvilles, les logements inadéquats et le manque de services de base et de transports abordables, accessibles et durables.

40. Il ressort d'une analyse de la Division de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique que la disponibilité de données suffisantes pour les indicateurs des objectifs de développement durable liés à la population varie dans la région. Des lacunes persistent dans les données relatives à certains indicateurs, notamment les objectifs 5, 14 et 16.

41. Des progrès notables ont été réalisés en matière de recensements et de systèmes de statistiques de l'état civil, soutenus par la planification stratégique et les enquêtes. Les avancées technologiques, comme la géolocalisation et les mégadonnées, offrent des voies prometteuses pour une collecte de données judicieuse et éthique.

### **Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**

42. La région de l'Asie occidentale connaît des profonds changements démographiques, ce qui incite les gouvernements à réévaluer leurs politiques en vue d'exploiter le dividende démographique et de relever les défis posés par le vieillissement rapide de la population et l'urbanisation croissante.

43. La population totale de la région est passée de 123 millions d'habitants en 1970 à 250 millions en 1994 et 436 millions en 2020 ; elle devrait atteindre 671 millions de personnes en 2050. Le taux d'accroissement devrait baisser à 1,5 % par an, mais il restera supérieur à la moyenne mondiale, ce qui portera la part de la région dans la population mondiale à près de 7 % d'ici à 2050.

44. L'Asie occidentale demeure une région essentiellement jeune, 60 % de la population étant âgée de moins de 30 ans. Fait préoccupant, le nombre important de jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation, estimé à 21 millions en 2020, soit environ un tiers du nombre total de la région, dépasse largement la moyenne mondiale.

45. Après avoir quadruplé, passant de 4,5 millions en 1970 à 20,7 millions en 2020, le nombre de personnes âgées (65 ans ou plus) devrait atteindre 71,4 millions, soit 11 % de la population totale, d'ici à 2050.

46. La mobilité des personnes est une caractéristique majeure de la démographie de la région. L'Asie occidentale accueille environ 15 % de la population mondiale de migrants, dont 9,3 millions de réfugiés. En 2020, la région comptait 41,4 millions de migrants internationaux, dont beaucoup travaillaient dans les pays du Conseil de coopération du Golfe. Près de 33 millions de personnes ont migré ou ont été déplacées de force des pays arabes, et 44 % d'entre elles se sont installées dans la région.

L'urbanisation progresse rapidement et 75 % de la population devrait vivre dans des zones urbaines d'ici à 2050.

47. Les priorités politiques pour la région comprennent l'intégration de la dynamique démographique dans la planification du développement, l'amélioration des possibilités d'emploi, l'élaboration de politiques tenant compte de l'âge, la préservation du bien-être des migrants et des réfugiés, la promotion d'un développement urbain inclusif et l'amélioration de la collecte de données pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Le manque de cohérence des politiques, les contraintes budgétaires, les conflits internes et l'occupation étrangère constituent des obstacles à une mise en œuvre efficace des politiques.

### **III. Croissance démographique mondiale et développement durable**

#### **Causes et conséquences de la croissance démographique rapide**

48. Comme il est reconnu dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la persistance de taux de fécondité élevés, à l'origine d'une croissance démographique rapide dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, est à la fois une cause et un symptôme de la lenteur des progrès en matière de développement. La croissance démographique rapide entraîne une augmentation des investissements nécessaires pour porter les dépenses publiques par habitant au niveau requis pour éliminer la pauvreté, mettre fin à la faim et à la malnutrition et garantir l'accès universel aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services essentiels pour tous.

49. La procréation et le mariage avant l'âge de 18 ans restent courants dans certaines parties du monde. Dans le Programme d'action, il est souligné qu'il importe de réduire le nombre de mariages d'enfants et de mariages précoces. En outre, des recommandations y sont formulées en vue de réduire considérablement l'incidence des grossesses chez les adolescentes et de s'attaquer aux problèmes de santé sexuelle et procréative des adolescents, notamment les avortements non sécurisés et les infections sexuellement transmissibles.

50. L'Afrique subsaharienne est la région du monde qui enregistre le taux de natalité le plus élevé chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans depuis les années 1960. Le taux de fécondité des adolescentes est en baisse dans la région depuis la fin des années 1970, mais le déclin est lent. L'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie centrale et méridionale sont deux régions qui ont connu une forte baisse du taux de fécondité des adolescentes au cours des dernières décennies. Toutefois, si la première détient toujours le deuxième taux de natalité chez les adolescentes le plus élevé du monde, la dernière enregistre maintenant un taux relativement bas.

51. Compte tenu du grand nombre de femmes et de jeunes filles qui sont ou seront bientôt en âge de procréer, il est peu probable que la croissance démographique mondiale ralentisse au cours des 30 prochaines années à un rythme nettement plus rapide que ne le prévoient les projections de l'ONU. Néanmoins, même si les réductions de la fécondité au cours des prochaines années ne peuvent avoir qu'un effet limité sur l'accroissement de la population mondiale d'ici à 2054, une baisse de la fécondité à court terme peut avoir des conséquences importantes sur l'accroissement au cours de la seconde moitié du siècle, car les effets d'une fécondité élevée sur la taille de la population s'accumulent d'une génération à l'autre.

52. Les tendances en matière de population et de développement s'influencent et se renforcent souvent mutuellement. Par exemple, les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier des cibles liées à la santé procréative, à l'éducation et à l'égalité des sexes, contribuent considérablement à la transition vers une vie plus longue et des familles moins nombreuses et à briser les cycles intergénérationnels de la pauvreté. Un meilleur accès aux services de santé procréative, y compris des méthodes de planification familiale sûres et efficaces, favorise la baisse des taux de fécondité et ralentit la croissance démographique, ce qui contribue au développement économique et social.

### **Incidences de la croissance démographique sur l'environnement, y compris les changements climatiques**

53. L'accroissement de la population mondiale exerce une pression croissante sur les ressources naturelles de la planète, en particulier sur les ressources communes comme l'air et l'eau, dont l'utilisation n'est pas efficacement régulée par les forces du marché. Toutefois, l'accroissement de la population n'est pas le seul facteur à l'origine de cette pression ; l'augmentation du niveau de vie et l'évolution des modes de production et de consommation sont souvent un facteur bien plus important des dégâts causés à l'environnement que l'accroissement de la population. Les données disponibles indiquent que les pays qui ont le plus contribué à des modes de production et de consommation non durables sont généralement ceux dont le revenu par habitant est élevé et la croissance démographique lente, voire nulle, et non ceux dont le revenu par habitant est faible et la croissance démographique rapide.

54. Les niveaux élevés actuels de consommation et de production des pays à revenu élevé ne sont pas viables ni reproductibles à l'échelle mondiale. Selon certaines estimations, l'empreinte matérielle collective de l'humanité – son utilisation actuelle des biens et services de la nature – dépasse déjà de 70 % la capacité de la planète à répondre durablement à la demande<sup>3</sup>. Bien qu'il subsiste une grande incertitude quant aux modes de consommation et de production futurs, le Groupe international d'experts sur les ressources indique qu'environ 70 % de l'augmentation mondiale prévue de l'utilisation des ressources naturelles jusqu'en 2050 sera imputable à une augmentation de la consommation par habitant, tandis qu'environ 30 % sera imputable à la croissance démographique<sup>4</sup>.

55. L'un des principaux défis du développement durable est d'assurer une croissance économique soutenue sans contribuer davantage au réchauffement de la planète et aux autres effets néfastes de l'activité économique sur l'environnement. Les stratégies visant à réduire l'utilisation des ressources et l'impact sur l'environnement par unité d'activité économique consistent notamment à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et d'autres ressources non renouvelables à forte intensité ; à accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources ; à allonger le cycle de vie des produits grâce à une conception intelligente des produits et à la normalisation afin d'encourager la réutilisation, le recyclage et la refabrication ; à promouvoir une évolution des modes de consommation vers des biens et des services à plus faible intensité énergétique et matérielle<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Partha Dasgupta, « The economics of biodiversity: afterword », in *Environmental and Resource Economics*, vol. 83, n° 4 (décembre 2022), p. 1017; Mathis Wakernagel et Bert Breyers, *Ecological Footprint: Managing Our Biocapacity Budget* (Gabriola Island, Canada, New Society Publishers, 2019).

<sup>4</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi, 2019). *Resource Efficiency: Potential and Economic Implications. An Assessment Study of the International Resource Panel*.

<sup>5</sup> *Rapport sur les objectifs de développement durable 2019* (Publication des Nations Unies, 2019) ; *Rapport sur les objectifs de développement durable 2021* (Publication des Nations Unies, 2021).

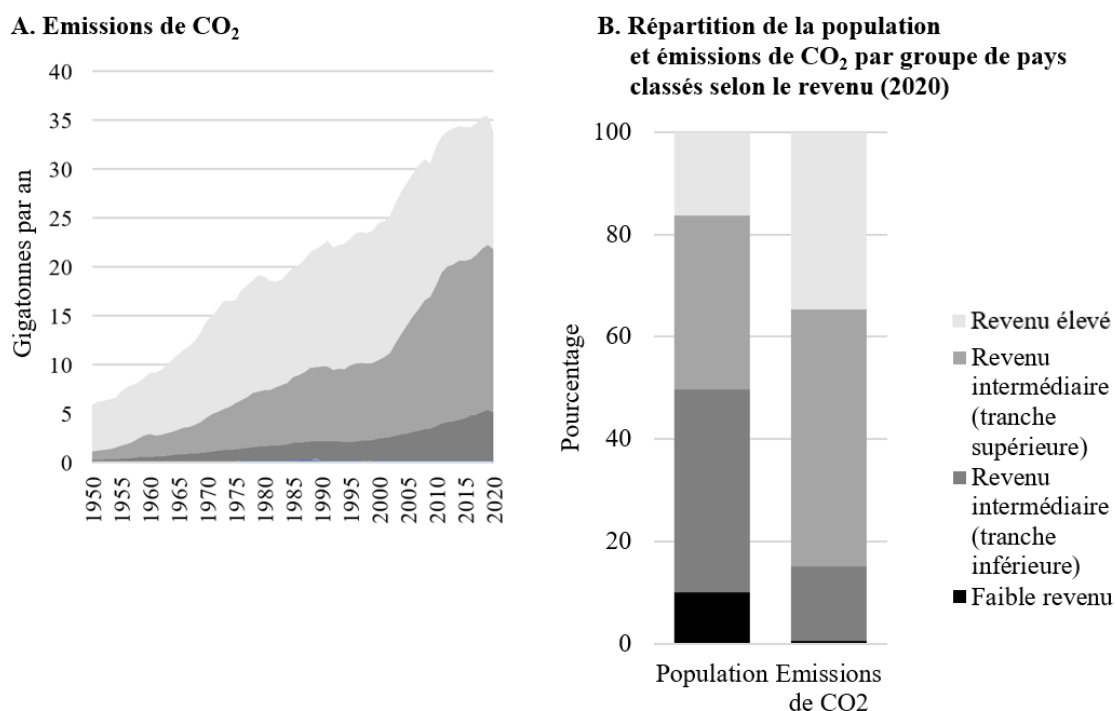
56. Même si l'augmentation de la consommation humaine peut contribuer davantage aux dégâts actuels causés à l'environnement que l'accroissement de la population, l'incidence de la taille de la population ne doit pas être ignorée. Lors de l'examen mondial réalisé en 1999 à l'occasion du cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, il a été affirmé qu'une stabilisation rapide de la population mondiale contribuerait considérablement à la réalisation de l'objectif primordial du développement durable (résolution S-21/2 de l'Assemblée générale, annexe).

57. L'engagement des pays à revenu élevé et des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à réduire leur empreinte matérielle collective est essentiel. Même si leur population ne devrait pas augmenter rapidement, ces pays seront probablement à l'origine de l'essentiel des pressions supplémentaires que les êtres humains exerceront sur l'environnement mondial au cours des prochaines décennies<sup>6</sup>.

58. En 2021, les pays à revenu élevé et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, qui comptent 48% de la population mondiale, étaient responsables d'environ 82 % des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans l'atmosphère. Les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui devraient connaître la plus forte croissance démographique à venir, ont contribué de manière nettement moins importante à ces émissions à ce jour, tant au total que par habitant (figure III).

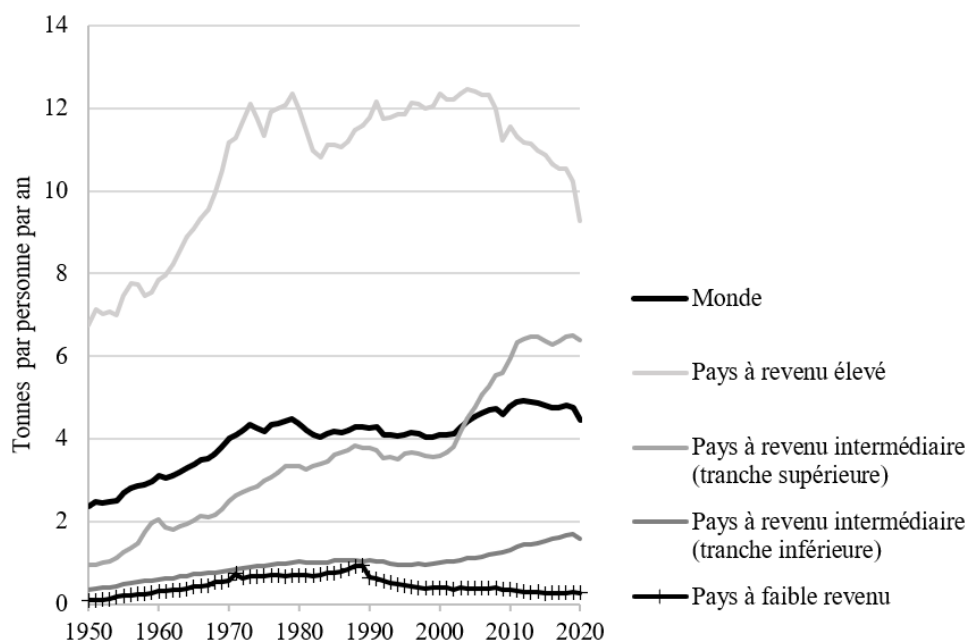
Figure III

**Émissions annuelles de CO<sub>2</sub> totales et par habitant (1950-2021) et répartition de la population mondiale et des émissions de CO<sub>2</sub> (2020) par groupe de revenu**



<sup>6</sup> Thomas O. Wiedmann et autres, « The material footprint of nations », *PNAS*, vol. 112, n° 20 (2013).

### C. Emissions de CO<sub>2</sub> par habitant



Sources : Global Carbon Project, extrait de Hannah Ritchie, Pablo Rosado et Max Roser, « CO<sub>2</sub> and Greenhouse Gas Emissions », Our World in Data ; *World Urbanization Prospects: The 2018 Revision* (Publication des Nations Unies, 2019).

## IV. Population et développement dans un monde vieillissant

59. Le vieillissement de la population est une tendance majeure qui s'observe à l'échelle mondiale actuellement. L'on vit plus longtemps presque partout, et le monde compte aujourd'hui plus de personnes âgées que jamais auparavant. Même avant la conférence du Caire en 1994, le nombre et la proportion de personnes âgées dans le monde avaient augmenté ; depuis 1994, le nombre et la proportion d'enfants et de jeunes ont commencé à diminuer. Le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus devrait doubler d'ici à 2050 et dépasser 1,6 milliard, et il devrait continuer à augmenter par la suite.

60. Le vieillissement de la population, mesuré par l'augmentation de la proportion de la population âgée de 65 ans ou plus, est le plus avancé en Europe et en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande, et dans une grande partie de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. La plupart des régions d'Afrique subsaharienne et d'Océanie (à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) en sont encore à un stade précoce de cette transition, tandis que la plupart des pays d'Asie centrale et méridionale, d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord et d'Amérique latine et des Caraïbes en sont à un stade intermédiaire.

61. Dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le vieillissement et ses conséquences économiques et sociales sont présentés à la fois comme un défi et une opportunité pour les sociétés. On y reconnaît qu'il importe de répondre aux besoins des individus tout au long de leur vie, y compris pendant la vieillesse. Plus précisément, il est demandé aux gouvernements de faire en sorte que les personnes âgées mènent une vie autodéterminée, saine et productive et de reconnaître les contributions qu'elles apportent à leur famille et à la société.

62. L'accord mondial le plus important sur le vieillissement de la population conclu depuis la Conférence internationale sur la population et le développement est le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, adopté en 2002 et réaffirmé en 2022 lors du quatrième cycle d'examen et d'évaluation dudit Plan d'action. En décembre 2020, l'Assemblée générale a proclamé la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030), une collaboration mondiale alignée sur les 10 dernières années des objectifs de développement durable qui vise à améliorer la vie des personnes âgées, de leurs familles et des communautés dans lesquelles elles vivent.

63. Armés de prévisions à moyen et long terme, les gouvernements peuvent élaborer des plans budgétaires adaptés à l'évolution démographique prévue, en tenant compte de son impact sur les recettes et les dépenses publiques. Il s'agit notamment d'évaluer les incidences budgétaires potentielles pour les systèmes de soins de santé, de retraite et de sécurité sociale.

64. Dans le monde, 77,5 % des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite bénéficient d'une pension de retraite sous une forme ou une autre. Toutefois, des disparités importantes existent entre les pays et les régions, entre les zones rurales et urbaines, et entre les femmes et les hommes. Lorsque ce type de prestations fait défaut, les pays doivent trouver des moyens de mettre en place des systèmes efficaces d'aide aux personnes âgées<sup>7</sup>.

65. Les réformes visant à garantir que les régimes de pension puissent fournir des prestations adéquates de manière équitable et durable à une population vieillissante comprennent le relèvement de l'âge légal de la retraite, l'ajustement des formules de prestations, l'instauration de régimes de retraite universels et l'encouragement de l'épargne-retraite privée. Ces réformes devraient viser à garantir un soutien adéquat aux générations actuelles et futures et à réduire les risques de pauvreté et d'inégalité à un âge avancé.

66. L'augmentation du taux d'activité des femmes est un autre moyen de stimuler la production économique totale et par habitant. Actuellement, la prestation de soins non rémunérée, essentiellement par les femmes, n'est pas comptabilisée dans la production économique totale. Les quelque 16,4 milliards d'heures consacrées au travail domestique non rémunéré chaque année représentent environ 2 milliards d'emplois non comptabilisés dans les statistiques officielles.

67. Dans les sociétés vieillissantes, la productivité du travail tend à diminuer en l'absence d'incitations et d'opportunités offertes aux travailleurs âgés d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances. L'adoption d'une approche du vieillissement de la population fondée sur le parcours de vie repose sur l'idée que les investissements dans la santé, l'éducation et la formation ont des conséquences positives plus tard dans la vie et contribuent à maintenir la productivité à un âge plus avancé.

68. Ces investissements, associés à des changements dans les conditions de travail des personnes âgées, par exemple, en offrant des possibilités d'emploi à temps partiel, en rendant les lieux de travail plus conviviaux pour les personnes âgées et en soutenant une main-d'œuvre intergénérationnelle intégrée, contribuent à étendre les contributions économiques des personnes âgées. En effet, le vieillissement de la population est devenu un moteur essentiel de l'évolution du travail, de la technologie et des marchés, comme on peut le constater dans les pays où le vieillissement de la population est avancé.

---

<sup>7</sup> Organisation internationale du Travail, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022* (Genève, 2021).

69. La conception et la mise en œuvre de politiques visant à contenir la croissance des coûts des soins de santé, en particulier pour les populations vieillissantes, constituent une priorité de plus en plus importante. Il s'agit notamment de promouvoir les soins de santé préventifs, d'encourager les modes de vie sains, d'optimiser les systèmes de prestation de soins de santé, de promouvoir des traitements moins coûteux, de mettre en place des systèmes de soins de santé communautaires et de tirer parti d'innovations telles que la télémédecine.

70. Les politiques qui favorisent l'égalité des sexes et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale peuvent, au-delà de leur valeur intrinsèque, encourager des niveaux plus élevés de procréation et contribuer à terme à modérer la vitesse du vieillissement de la population. D'autres mesures, telles que la promotion de l'immigration, peuvent contribuer à renforcer la population en âge de travailler avec un effet plus immédiat, mais elles peuvent également susciter la résistance de l'opinion publique.

### **L'augmentation des besoins en matière de soins et l'économie des services à la personne**

71. La demande de soins de longue durée augmente dans la plupart des pays, compte tenu de l'augmentation rapide du nombre de personnes âgées, en particulier de celles qui ont 80 ans ou plus. Traditionnellement, les besoins des personnes âgées en matière de soins sont satisfaits de manière informelle au sein de la famille élargie cohabitant avec elles. Toutefois, la cohabitation intergénérationnelle a considérablement diminué ces dernières décennies, en particulier dans les pays développés, ce qui a contribué à l'augmentation de la demande de soins de longue durée<sup>8</sup>.

72. Comme les femmes vivent plus longtemps et passent une plus longue période de leur vie en mauvaise santé, les femmes âgées sont plus susceptibles que les hommes âgés d'avoir besoin de services de soins de longue durée. En outre, la plus grande longévité des femmes signifie qu'une plus grande proportion de femmes âgées sont veuves et n'ont pas le soutien potentiel d'un conjoint.

73. Les modèles de soins qui reposent principalement sur la famille deviennent inadéquats. Les dépenses publiques dans la plupart des pays sont, à ce jour, toutefois insuffisantes pour couvrir la demande croissante de soins de longue durée. Les dépenses moyennes des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques s'élevaient à 1,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2019, contre 1,7 % en 2017.

74. La plupart des prestataires de soins sont sous-estimés, sous-payés et insuffisamment formés et travaillent souvent dans des conditions difficiles, ce qui se traduit par une mauvaise qualité des soins. Une nouvelle législation, conforme aux normes internationales du travail, est nécessaire pour reconnaître et protéger les travailleurs du secteur des soins et pour remédier aux inégalités dans les conditions de travail, en particulier parmi les femmes, les migrants et les membres des minorités ethniques, qui sont surreprésentés dans le secteur des soins.

---

<sup>8</sup> *World Population Ageing 2020 Highlights: Living Arrangements of Older Persons* (Publication des Nations Unies, 2020).

## V. Urbanisation et mobilité internationale dans un monde de plus en plus interconnecté

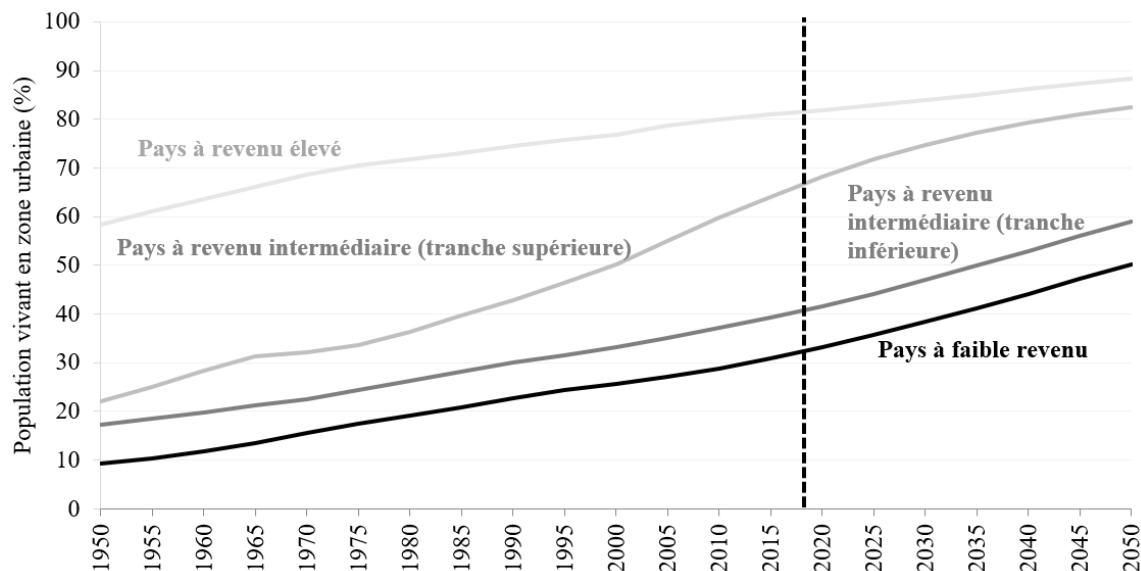
### Urbanisation et répartition spatiale de la population

75. Un peu plus de 44 % de la population mondiale vivaient dans des zones urbaines en 1994. Selon les estimations et les projections de l'ONU, la population mondiale est devenue plus urbaine en 2007. En 2024, la proportion des personnes vivant en milieu urbain sera d'environ 58 % au niveau mondial. Les projections indiquent que cette proportion atteindra 60 % vers 2030 et pourrait dépasser 68 % d'ici à 2050<sup>9</sup>.

76. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement prévoyait à juste titre que les taux d'urbanisation les plus rapides seraient observés dans les pays en développement (A/CONF.171/13/Rev.1, par. 1.10). Avant 1994, plus de 60 % de la population urbaine mondiale résidait déjà dans les régions moins développées. Selon les projections actuelles, plus de 90 % de l'augmentation de la population urbaine mondiale d'ici à 2050 interviendra dans les pays en développement, principalement en Asie et en Afrique (voir figure IV).

Figure IV

#### Pourcentage de la population mondiale résidant dans les zones urbaines par groupe de pays classés selon le revenu (1950-2050)



Source : *World Urbanization Prospects: The 2018 Revision*.

Note : La classification des pays par niveau de revenu est basée sur les chiffres du revenu national brut par habitant de 2016 établis par la Banque mondiale.

77. Bien que les grandes villes, en particulier les « mégapoles » de 10 millions d'habitants ou plus, soient des formes d'urbanisation très visibles aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, près de la moitié de la population urbaine mondiale vit dans des zones urbaines de moins de 500 000 habitants. Un autre tiers vit dans des villes de 500 000 à 5 000 000 d'habitants.

<sup>9</sup> *World Urbanization Prospects: The 2018 Revision* (Publication des Nations Unies, 2018).



Les petites villes de moins de 250 000 habitants sont de plus en plus essentielles à la réalisation d'un avenir urbain durable dans les pays à faible revenu<sup>10</sup>.

78. L'urbanisation est étroitement liée aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, et elle a généralement été une force positive pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement humain. Les villes sont des lieux où l'entrepreneuriat et l'innovation technologique peuvent se développer. Les économies d'échelle réalisées dans les zones urbaines facilitent la mise en place durable d'infrastructures telles que les routes, l'eau courante et l'électricité, ainsi que les services de base.

79. La planification et la gestion de l'urbanisation peuvent contribuer à faire en sorte que les villes soient inclusives, sûres, résilientes et durables et que les avantages de l'urbanisation soient partagés équitablement, en particulier par les citoyens pauvres, les migrants provenant des zones rurales, les personnes âgées et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés. Les données sur les tendances mondiales et nationales de l'urbanisation et de la croissance des villes sont essentielles à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et à la planification d'une urbanisation durable.

### **Migrations internationales et développement durable**

80. Le nombre de migrants internationaux a considérablement augmenté depuis l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, passant de 161 millions en 1995 à 281 millions en 2020<sup>11</sup>. Cette augmentation est principalement due aux migrations de travailleurs ou de familles, mais les crises humanitaires y ont également contribué, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile passant de 18 millions en 1995 à près de 34 millions en 2020. Depuis 2020, le nombre de personnes déplacées de force au-delà des frontières nationales a continué à augmenter, quelque 35,3 millions de réfugiés, 5,4 millions de demandeurs d'asile et 5,2 millions d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale à la fin de 2022<sup>12</sup>.

81. En 2020, l'Europe était la région qui comptait le plus grand nombre de migrants internationaux (87 millions). L'Amérique du Nord venait en deuxième place (59 millions), suivie par l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale (environ 50 millions). Depuis les années 1990, la région de l'Afrique du Nord et de l'Asie occidentale est devenue une importante destination pour les migrants internationaux, qui sont concentrés essentiellement dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (voir figure V).

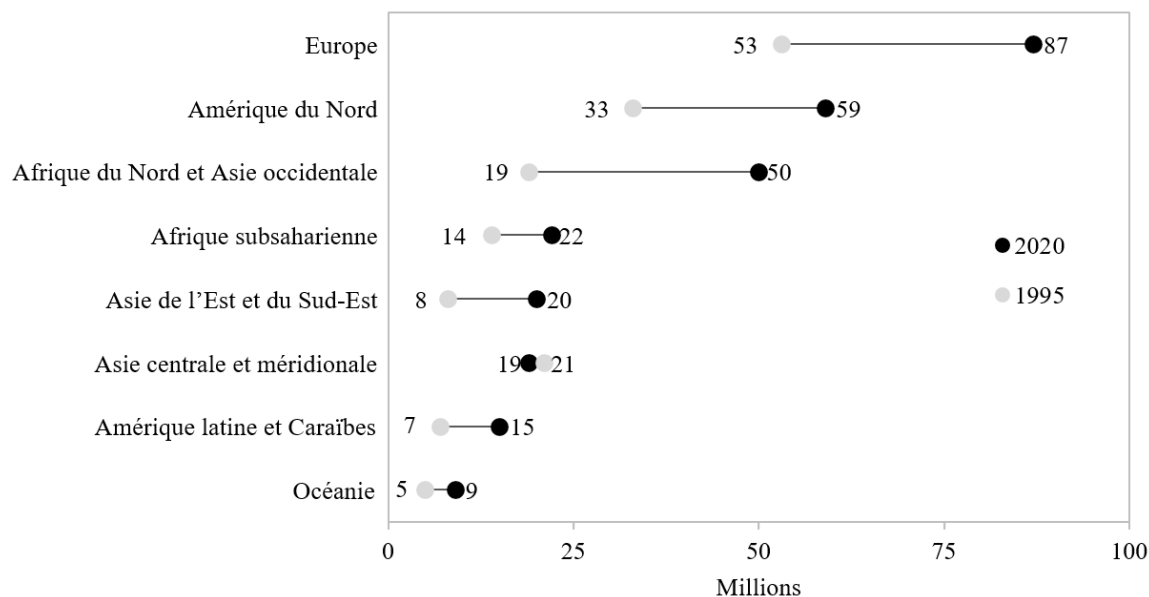
---

<sup>10</sup> Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), *World Cities Report 2022: Envisaging the Future of Cities* (Nairobi, 2022).

<sup>11</sup> *International Migration 2020 Highlights* (Publication des Nations Unies, 2020).

<sup>12</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), « Rapport sur les tendances mondiales 2022 », 2023.

Figure V  
**Nombre de migrants internationaux par région de destination (1995-2020)**



Source : Nations Unies, « International Migrant Stock 2020 », base de données des Nations Unies.

Note : Classés par taille en 2020.

82. Les migrants internationaux sont principalement originaires des pays à revenu intermédiaire. Toutefois, environ 13 % du nombre total proviennent des pays à faible revenu, dont près de la moitié sont des réfugiés ou des demandeurs d'asile. En 2020, près de la moitié des migrants internationaux dans le monde vivaient dans leur région d'origine. L'Europe est la région dans laquelle les migrations intrarégionales ont été les plus fortes, puisque 70 % de tous les migrants nés dans la région résidaient dans un autre pays européen. En revanche, environ trois quarts des migrants d'Asie centrale et méridionale, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Amérique du Nord résidaient en dehors de la région d'origine.

83. Les migrants internationaux contribuent au développement des pays et des communautés d'origine et de destination. En 2022, les migrants ont envoyé chez eux 831 milliards de dollars, dont 647 milliards de dollars vers les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Dans les pays d'origine, les envois de fonds contribuent à augmenter les revenus des ménages, réduire la pauvreté, accroître les taux de scolarisation, améliorer l'accès aux soins de santé, accroître la productivité agricole, faciliter l'inclusion financière et soutenir la création d'entreprises. Les migrations internationales peuvent également profiter aux pays d'origine en favorisant l'investissement étranger direct, en particulier de la diaspora, en encourageant le transfert de compétences et de technologies et en stimulant le commerce bilatéral.

84. Dans les pays de destination, les migrants jouent souvent un rôle crucial dans les économies et les sociétés en apportant des compétences et une main-d'œuvre essentielles. Les migrations internationales peuvent également avoir un impact positif sur la démographie des pays d'accueil en retardant ou en atténuant l'ampleur du vieillissement de la population et en ralentissant ou en évitant le déclin démographique. Les migrations internationales peuvent, au moins temporairement, alléger les pressions budgétaires qui pèsent sur les régimes publics de retraite et les systèmes de soins de santé dans les pays d'accueil dont la population vieillit rapidement, surtout si les migrants trouvent un emploi sur le marché du travail formel.

85. Au titre de la cible 10.7 du Programme 2030, il est explicitement demandé aux pays de « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées, appel qui a été pris en compte et élargi dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (résolution 73/195). Dans le même temps, les personnes qui souhaitent migrer doivent être conscientes des risques associés aux mouvements irréguliers et dangereux, y compris le risque de traite des êtres humains et être informées des conditions d'immigration, du marché du travail et des conditions de vie dans les pays de destination.

86. Le respect, la protection et la réalisation des droits de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, facilitent leur intégration dans les sociétés d'accueil et renforcent le potentiel de développement qu'offre la migration.

## VI. Questions transversales

### **Tendances démographiques et élimination de la pauvreté**

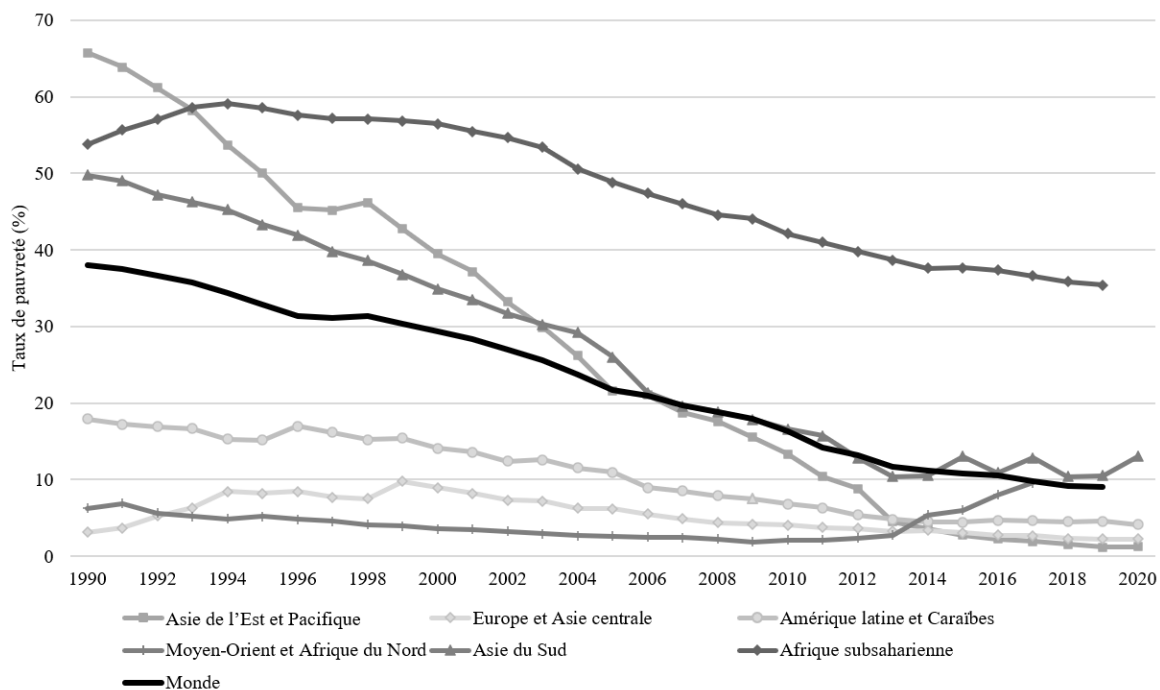
87. Dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les États Membres se sont engagés à coopérer « à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable », aspiration qui a ensuite été reprise dans le premier des 17 objectifs de développement durable.

88. Au cours des trois dernières décennies, des progrès considérables ont été réalisés au niveau mondial en matière de réduction de la pauvreté. Entre 1990 et 2013, la pauvreté a reculé, passant de 37,8 % à 11,7 % de la population mondiale, ce qui s'est traduit par une baisse de plus d'un milliard du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. La prévalence mondiale de l'extrême pauvreté a encore chuté à 8,5 % en 2019 (figure VI)<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> Banque mondiale, « Poverty and inequality platform ».

Figure VI  
Estimations de la pauvreté mondiale et régionale (1990-2020)



Source : Banque mondiale, « Poverty and inequality platform ».

89. La pauvreté est restée fortement concentrée en Afrique subsaharienne, qui comptait 60 % des pauvres dans le monde en 2019. Environ 35 % de la population de la région, soit 389 millions de personnes, vivaient en dessous du seuil international de pauvreté. La fragilité de l'État, les conflits, les inégalités socioéconomiques, la disponibilité limitée de services publics, les taux de fécondité élevés et la croissance démographique rapide sont autant de facteurs qui ont contribué à cette situation.

90. Les pays et régions en développement qui parviennent à élargir l'accès à l'éducation et aux services de santé, notamment en matière de santé procréative et de planification familiale, peuvent accélérer le passage d'un taux de fécondité élevé à un taux de fécondité faible, avec des retombées positives pour les économies nationales et pour la réduction de l'extrême pauvreté. Parmi les réussites notables, on peut citer la Chine et l'Inde, où une forte croissance économique et un ralentissement de la croissance démographique ont permis de réduire considérablement les taux de pauvreté. La Chine avait éliminé l'extrême pauvreté en décembre 2020 et l'Inde avait réduit la prévalence de l'extrême pauvreté à 6 % en 2019<sup>14</sup>.

91. La pandémie de COVID-19 a fait basculer 71 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté au cours de la période 2020-2022, principalement dans les pays et régions connaissant une croissance démographique rapide, ce qui représente un recul majeur dans la réalisation de l'objectif d'élimination de la pauvreté d'ici à 2030.

<sup>14</sup> Homi Kharas et Meagan Dooley, « The evolution of global poverty, 1990-2030 », Brookings Global Working Paper, n° 166 (Washington, Brookings Institution, 2022).

## Évolution démographique et égalité des sexes

92. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement comprend une série de buts et d'objectifs liés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Dans le principe 4, il est affirmé que « promouvoir l'égalité entre les sexes et l'équité ainsi qu'assurer l'autonomisation des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence à leur encontre, et veiller à ce que les femmes aient les moyens de maîtriser leur fécondité sont des éléments capitaux des programmes relatifs à la population et au développement ». Le Programme d'action comporte également un chapitre sur l'égalité des sexes, l'équité et l'autonomisation des femmes, qui comprend des sections sur l'autonomisation et la condition des femmes, la petite fille et les responsabilités et la participation des hommes.

93. Des progrès considérables ont été réalisés pour ce qui est d'améliorer l'accès et de réduire les disparités entre les femmes et les hommes en matière d'éducation, de santé et de conditions de vie. En 2020, l'écart mondial entre les taux de non-scolarisation aux niveaux primaire et secondaire était inférieur à 2 %. Au niveau mondial, les filles ont un avantage sur les garçons en ce qui concerne les taux d'achèvement de l'enseignement primaire et secondaire, avec un taux d'achèvement de 2 points de pourcentage plus élevé pour les filles que pour les garçons en 2020. Toutefois, les taux d'achèvement des filles au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont inférieurs à ceux des garçons en Asie centrale et méridionale et en Afrique subsaharienne (E/CN.9/2023/2).

94. Les femmes et les filles bénéficient depuis longtemps d'un avantage en matière de scolarisation, d'éducation et de résultats scolaires dans certaines régions, comme l'Amérique latine et les Caraïbes, où les taux d'achèvement de l'enseignement secondaire sont de 67,4 % pour les femmes âgées de 20 à 24 ans et de 60,9 % pour les hommes du même groupe d'âge. Les taux d'inscription des femmes dans l'enseignement supérieur dépassent ceux des hommes de 5 % à 45 %, selon les pays. Ces acquis ne se sont toutefois pas traduits par une réussite équivalente sur le marché du travail, où les femmes restent désavantagées dans la plupart des pays. Au niveau mondial, le taux d'activité des femmes reste inférieur à celui des hommes dans toutes les tranches d'âge<sup>15</sup>, ce qui reflète, d'une part, des schémas et des normes fondés sur le genre qui limitent l'aptitude des femmes à participer à la main-d'œuvre formelle et, d'autre part, le travail non rémunéré qui n'est pas pris en compte dans les statistiques économiques et de l'emploi classiques.

## Processus démographiques et droits de l'homme

95. Dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, il est affirmé que les normes universellement reconnues en matière de droits de l'homme s'appliquent à tous les aspects des politiques et programmes démographiques. Ces droits comprennent le droit à la vie, le droit à un niveau de vie suffisant, les droits en matière de procréation, le droit au développement, le droit de jouir du meilleur état de santé possible et le droit à l'éducation, dont bon nombre sont déjà reconnus dans le droit interne et international, les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'autres accords conclus par consensus.

96. En ce qui concerne le droit à la vie et le droit à la santé, des progrès impressionnants ont été réalisés en matière de réduction de la mortalité et

<sup>15</sup> *Leaving No One Behind in an Ageing World: World Social Report 2023* (Publication des Nations Unies, 2023).

d'amélioration des conditions de santé, mais des écarts subsistent entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci et méritent une attention prioritaire.

97. L'aspiration à ce que toutes les femmes et tous les couples puissent exercer leurs droits en matière de procréation et atteindre un niveau élevé de santé sexuelle et procréative a été réaffirmée dans le Programme 2030, notamment dans le cadre de l'objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge). L'accès aux services de santé procréative, y compris les contraceptifs, s'est considérablement élargi depuis 1994. Pourtant, 164 millions de femmes en âge de procréer (8 % au niveau mondial) ont encore des besoins non satisfaits en matière de planification familiale (c'est-à-dire qu'elles souhaitent retarder ou éviter une grossesse mais n'utilisent aucune méthode contraceptive).

98. La fécondité non réalisée, définie comme l'incapacité à atteindre le niveau de fécondité souhaité, est fréquente dans toutes les sociétés. Une étude menée dans 19 pays européens et aux États-Unis d'Amérique a montré que les femmes avaient, en moyenne, moins d'enfants qu'elles ne le souhaitaient, et que beaucoup restaient sans enfant contre leur gré. L'accès accru aux nouvelles technologies pour le traitement de l'infertilité au cours des trois dernières décennies a apporté un remède partiel, et ces technologies pourraient gagner en importance à l'avenir.

#### *Lutte contre le mariage d'enfants et réduction de la fécondité des adolescentes*

99. Le mariage d'enfants et les grossesses précoces chez les adolescentes restent des problèmes graves dans certaines parties du monde et témoignent de situations dans lesquelles les droits humains des enfants et des jeunes ne sont pas pleinement respectés<sup>16</sup>. Dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, il est demandé aux gouvernements d'adopter et d'appliquer des mesures visant à éliminer le mariage d'enfants et à réduire les grossesses précoces, ces deux phénomènes étant reconnus comme des obstacles à l'amélioration du niveau d'éducation des femmes et de leur situation économique et sociale.

100. Au cours des deux dernières décennies, le mariage d'enfants a reculé à des degrés divers selon les régions. En Afrique subsaharienne, la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées avant l'âge de 15 ans est passée de 15 % en 2001 à 11 % en 2021, tandis que celle des femmes mariées avant l'âge de 18 ans est tombée de 39 % à 35 %. Des progrès plus rapides sont toutefois possibles. Par exemple, en Asie du Sud, essentiellement du fait des tendances observées en Inde, la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées avant l'âge de 15 ans a diminué, passant de 26 % en 2001 à 7 % en 2021, tandis que celle des femmes mariées avant l'âge de 18 ans est passée de 59 % à 23 %.

101. La grossesse chez les filles âgées de 10 à 14 ans est peu fréquente par rapport aux adolescentes plus âgées, mais elle reste un grave problème de santé et de droits dans de nombreux pays. Alors que dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement il est fait état de préoccupations concernant les niveaux élevés de procréation chez les adolescentes, dans le Programme 2030 le taux de natalité chez les adolescentes (pour les filles âgées de 10 à 14 ans et de 15 à 19 ans) est intégré dans les indicateurs de la cible 3.7 des objectifs de développement durable visant à garantir l'accès universel aux services de soins de santé sexuelle et procréative.

<sup>16</sup> Fonds des Nations Unies pour la population, « Motherhood in Childhood: Facing the challenge of adolescent pregnancy », State of World Population 2013 (New York, 2013).

*Le droit à l'éducation*

102. L'éducation est l'un des moyens les plus importants permettant aux individus d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour tirer parti des possibilités offertes, participer pleinement à la société, satisfaire leurs besoins humains fondamentaux et exercer leurs droits humains. Le droit à l'éducation, énoncé à l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, est mis en avant dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et repris comme objectif 4 du Programme 2030.

103. L'élargissement des possibilités d'éducation et la garantie d'une éducation de qualité pour tous restent particulièrement difficiles pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, dont les cohortes d'enfants et de jeunes ne cessent d'augmenter. Par exemple, en Afrique subsaharienne, le taux d'achèvement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire a augmenté de moins de 7 points de pourcentage, passant de 20 % à 27 %, entre 2000 et 2021.

104. Il ressort d'un grand nombre de recherches que l'éducation est un facteur déterminant des niveaux et des tendances de la fécondité, de la mortalité et de la propension à migrer, affectant ainsi toutes les composantes de la dynamique de la population. Une main-d'œuvre saine et bien instruite renforce les effets positifs du dividende démographique et tempère les coûts budgétaires et économiques associés au vieillissement rapide de la population, tout en contribuant à la réalisation de multiples objectifs.

105. Les dépenses nationales consacrées à l'éducation et à la santé des personnes âgées de moins de 25 ans représentent en moyenne 5 % du PIB dans l'ensemble des pays. Toutefois, le rapport entre les dépenses par personne et le PIB par habitant varie considérablement d'un pays à l'autre et est généralement associé négativement au ratio du nombre de jeunes à la population en âge de travailler, ce qui témoigne des arbitrages opérés entre le niveau de fécondité et les investissements par habitant dans le capital humain.

106. La planification des besoins futurs de la population en matière d'éducation, de santé et autres nécessite une prospective démographique, qui consiste à anticiper la nature et les conséquences des principaux changements démographiques avant et pendant qu'ils se produisent et adopter des politiques prospectives et ambitieuses guidées par cette analyse.

## VII. Recommandations

**107. Pour renouveler l'engagement politique consistant à réaliser pleinement les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, il faudrait notamment que les gouvernements, la société civile et les autres parties prenantes fassent des efforts collectifs pour mettre en œuvre des politiques de population et de développement fondées sur des données probantes. La coopération multilatérale sera encore plus nécessaire qu'auparavant pour résoudre les problèmes de développement dans un monde de plus en plus interconnecté et interdépendant.**

**108. Les gouvernements devraient s'efforcer de renforcer davantage les systèmes de soins de santé afin de fournir un accès équitable et universel à des services de santé sexuelle et procréative de qualité, intégrés et complets, et de protéger, respecter et mettre en œuvre les droits humains de toutes les personnes, y compris leurs droits en matière de procréation. Cela continuera de s'appliquer aux personnes dont les besoins en matière de planification familiale ne sont pas**

satisfaits et, de plus en plus, à celles qui ont moins d'enfants qu'elles ne le souhaitent.

109. Les gouvernements devraient également continuer à mettre en place ou à renforcer des politiques visant à promouvoir la pleine participation des hommes et des garçons à tous les aspects de la vie familiale, à rééquilibrer les rôles des hommes et des femmes et à répartir plus équitablement le travail de prestation de soins non rémunéré entre les femmes et les hommes. Les politiques visant à concilier les responsabilités professionnelles et familiales comprennent la création d'environnements de travail favorables à la famille et tenant compte des questions de genre, la mise en place de modalités de travail aménagées, des soins et un soutien abordables pour les jeunes enfants et les autres personnes à charge, ainsi que l'accès aux congés de maternité et de paternité, aux congés parentaux, familiaux et autres. La priorité devrait être accordée aux politiques qui suppriment les obstacles à la pleine participation des femmes au marché du travail et qui reconnaissent et valorisent la prestation de soins non rémunérée et le travail domestique non rémunéré.

110. Les politiques visant à réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, à faire appliquer les lois sur l'âge minimum légal du mariage, à intégrer les programmes de planification familiale et de maternité sans risque dans les soins de santé primaires et à améliorer l'accès à l'éducation devraient être prioritaires et renforcées, en particulier dans les pays en développement. Dans les pays à taux de fécondité moyen ou élevé, un meilleur accès aux services de santé sexuelle et procréative et à des méthodes de planification familiale sûres et efficaces peut permettre une baisse plus rapide de la fécondité et contribuer à accélérer le développement économique et social.

111. À mesure que la transition démographique progresse, les pays devraient formuler et mettre en œuvre des politiques pour faire face au vieillissement de la population en réformant les systèmes de santé et de protection sociale et en mettant en place des systèmes durables pour les soins de longue durée.

112. Le renforcement des systèmes de protection sociale devrait être complété par des réformes pertinentes du marché du travail, notamment l'introduction progressive d'un âge normal de départ à la retraite plus élevé, le développement d'options d'emploi aménagées ou à temps partiel et la promotion d'environnements de travail adaptés aux personnes âgées, d'une main-d'œuvre multigénérationnelle et de programmes visant à favoriser le vieillissement en bonne santé.

113. Les gouvernements devraient s'efforcer d'élargir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et d'emploi rémunéré à un âge plus avancé pour ceux qui peuvent et souhaitent travailler, tout en favorisant l'habileté numérique et en facilitant l'accès des personnes âgées aux nouvelles technologies de l'information et des communications.

114. Les gouvernements devraient adopter des politiques et des programmes propres à favoriser une urbanisation durable bien planifiée, en accordant la priorité à la facilitation de l'accès au logement et au travail décent ; à la construction d'infrastructures durables, notamment dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement et de la gestion des déchets ; à la création de systèmes d'énergie, de transport et de communication efficaces ; à la réduction du nombre de personnes vivant dans des bidonvilles et des logements inadéquats ; au maintien d'espaces verts et d'un environnement sain à l'intérieur et autour des zones urbaines.



115. Dans une économie mondiale de plus en plus intégrée et caractérisée par une mobilité internationale accrue, les politiques visant à maximiser les avantages des migrations internationales et à réduire leurs effets négatifs seront encore plus importantes qu'au cours des dernières décennies. Les gouvernements devraient protéger les droits de tous les migrants internationaux et de leurs familles, quel que soit leur statut migratoire et sans discrimination, tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil, en garantissant l'accès aux services essentiels, aux soins de santé, à l'éducation, à un travail décent, à la sécurité sociale et à la justice.

116. Les gouvernements devraient coopérer entre eux pour réduire les vulnérabilités des migrants, en particulier des enfants et des travailleurs migrants, pour mettre fin aux pratiques de travail déloyales, pour promouvoir un recrutement équitable et éthique, pour faciliter la transférabilité des prestations de sécurité sociale, pour reconnaître les compétences et les qualifications acquises à l'étranger et pour planifier et traiter les flux migratoires causés par la dégradation de l'environnement, y compris les changements climatiques.

117. Les gouvernements devraient continuer à œuvrer à la prévention et à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et à mettre fin aux pratiques sociales répandues et préjudiciables, notamment les mariages d'enfants, les mariages précoces et forcés et les mutilations génitales féminines.

118. Pour suivre les progrès accomplis dans la lutte contre les inégalités dans les pays et entre ceux-ci, il faut des données démographiques désagrégées de qualité et disponibles en temps voulu. En appui à la mise en œuvre de politiques et de programmes fondés sur des données et des faits probants, les gouvernements devraient s'efforcer de renforcer la capacité des institutions locales et nationales à collecter, traiter et utiliser des données désagrégées et à effectuer des analyses prospectives.